

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, PEUVOT, BOONE, FERNANDES, HAREN, DECAUX , VAN GOETHEM E, LIEVIN, HOLLINGUE, GRISON, BEAUGER.

Madame BARBIER donne pouvoir à Madame BOONE.

Absents : MM. DEBUIRE, GALLAND, LE LAGADEC.

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance qui n'appelle aucun commentaire.

PREPARATION BUDGET 2024

Monsieur Le Maire explique que plusieurs pistes de projets existent sur le territoire et qu'il y a lieu de réfléchir à ce qui pourrait être inscrits aux budgets 2024 et 2025.

Dans un premier temps, nous apprenons que la CCALN serait potentiellement vendeuse du terrain à vocation tennistique à l'origine. Monsieur le Maire propose à ce sujet de voir si la commune ne pourrait pas envisager un investissement photovoltaïque qui pourrait bénéficier à l'ensemble des habitants. Pour se faire, plusieurs réflexions sont à mener avec dans un premier temps une rencontre avec Monsieur CARTRY responsable collectivités locales chez ENEDIS pour étudier la faisabilité d'un tel projet.

Ensuite il y aura lieu de rencontrer un installateur de panneaux photovoltaïques afin d'obtenir un devis. Puis une demande de raccordement devra être effectuée auprès d'ENEDIS afin d'en connaître le coût.

L'ensemble de ces éléments nous permettra d'évaluer la faisabilité d'un tel projet.

Monsieur FERNANDES demande d'envisager une autre solution en cas d'achat du terrain si le projet ne se réalisait pas.

Après discussion, le conseil municipal adopte à l'unanimité cet avant projet et demande à Monsieur le Maire de poursuivre les démarches.

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire nous fait part du décès de Madame VARRIER Jeanine, locataire d'une maison communale depuis 1962. Ce logement situé sur la place publique, à côté de la salle polyvalente et de l'église pourrait devenir notre future mairie.

Que ce soit pour de la location avec des travaux non subventionnés ou pour la réalisation d'une nouvelle mairie avec des travaux potentiellement subventionnables à 80 %, le conseil municipal est amené à statuer sur la destination de ce bien.

Après délibération décide à l'unanimité d'opter pour la réalisation d'une nouvelle mairie.

Monsieur le Maire précise qu'entre la demande de subventions et la réalisation des travaux il ne faut guère compter occuper les lieux avant septembre 2025. Plusieurs devis seront donc demandés prochainement.

Madame BOONE demande à ce qu'un bilan financier du périscolaire soit réalisé avant la finalisation du budget.

INDEXATION DES LOYERS COMMUNAUX

Monsieur le Maire précise que l'IRL (Indice de Référence des Loyers) augmente à nouveau cette année de 3,5 % pour la deuxième année consécutive. En 2023, le conseil municipal avait décidé d'appliquer cette augmentation mais avait pris en charge la Taxe d'ordures ménagères en compensation. Monsieur le Maire propose pour cette année 2024 de bloquer l'IRL pour une année et de remettre à charge des locataires la taxe d'ordures ménagères.

Après discussion le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

NOMINATION DES LOCATAIRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Afin d'éviter toute rupture de loyers, Monsieur le Maire propose de prendre la responsabilité du choix des locataires comme évoqué dans un précédent conseil.

Après discussion le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE DE L'EMPLOYÉ COMMUNAL

Monsieur le Maire se rapprochera de Pole Emploi pour savoir s'il y a possibilité de faire évoluer le contrat de l'employé communal, Monsieur DEVAUCHELLES Gauthier jusqu'à présent en contrat PEC, vers un contrat à durée indéterminée

Ce dossier est à l'étude.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

READRESSAGE

Madame BOONE relate que lors d'une distribution de communiqués pour la Fibre optique s'est aperçue que de nombreuses boîtes aux lettres n'étaient pas forcément accessibles.

Madame LIEVIN approuve puisque lors du recensement le même problème a été rencontré par l'agent recenseur ainsi que la difficulté au niveau de l'adressage surtout dans la rue Gambetta.

Monsieur le Maire profite de ces remarques pour demander au conseil municipal de remettre à jour cet adressage. Il missionne son adjoint, Monsieur BEUGER pour la réalisation de ce travail.

Madame LIEVIN propose pour plus de clarté une numérotation linéaire.

Après discussion le conseil municipal adopte cette remise à jour avec une numérotation numérique dans toutes les rues de la commune.

Une information sera distribuée aux habitants.

Monsieur BEUGER sera mis à contribution pour aider les habitants qui en ont besoin, à renseigner leur nouvelle adresse sur internet.

ENVIRONNEMENT.

Monsieur FERNANDES Monsieur DECAUX et Madame HAREN souhaitent que de nouvelles poubelles soient installées dans le village, entre autre pour déposer les déjections canines .

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Madame BARBIER par mail, demande s'il serait possible d'installer un composteur communal.

Monsieur BEUGER pense qu'un tel aménagement deviendrait vite une déchetterie.

Monsieur le Maire dit qu'il est urgent d'attendre et que la loi n'est pas encore figée.

Madame HAREN signale à nouveau que les jeux autour du City Stade sont à rénover.

TISSU ARTISANAL

Monsieur GRISON se propose de devenir le référent auprès des artisans ou commerçants de la commune afin de pouvoir être à l'écoute de leurs doléances ou propositions.

Aval du conseil.

EOLIEN

Monsieur HOLLINGUE demande si une main courante pour diffamation à l'encontre de Monsieur DARRAS Charles a été déposée suite à ses multiples attaques contre les conseillers municipaux sur Facebook.

Monsieur le Maire rétorque qu'il ne le fera pas afin de ne pas jeter de l'huile sur le feu.

ÉCONOMIE ÉNERGIE

A la demande de Monsieur BEUGER, Monsieur le Maire porte à connaissance les économies d'énergie réalisées ces deux dernières années sur la consommation de gaz à l'école.

Il en ressort que par une bonne maîtrise du chauffage les factures ont été réduites d'environ 1/3.

SUBVENTION VOYAGE COLLEGIENS

Monsieur le Maire relate que 6 élèves de la commune sont partis en voyage organisé en Espagne avec le collège d'Ailly sur Noye. Les parents sont demandeurs d'une subvention, la commune d'Ailly sur Noye ayant participé pour ses collégiens.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 30 euros par enfant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.